



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



22111188

le,

Déposé / Reçu le

08 SEP. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0403 201 482

Nom

(en entier) : **BNP PARIBAS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Entité étrangère**

Adresse complète du siège : **Boulevard des Italiens 16 - 75009 Paris (France)**

Succursale belge : Rue Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles

Objet de l'acte : Fusion par absorption sans liquidation régie par le droit français

La société de droit français BNP Paribas Securities Services S.C.A. (« BP2S ») sera absorbée par la société de droit français BNP Paribas S.A. (« BNP Paribas ») au terme d'une fusion par absorption sans liquidation régie par le droit français et qui sera effective à la date du 1er octobre 2022.

En date du 24 juin 2022, le Conseil d'administration de BNP Paribas a approuvé le projet commun de fusion et a arrêté les modalités de la fusion-absorption de BP2S par BNP Paribas telles que présentées par la Direction Générale et telles qu'elles sont décrites dans le projet de fusion qui lui a été présenté.

Le traité de fusion entre les deux sociétés susnommées a été publié en France au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales en date du 10 août 2022 et au Bulletin des annonces légales obligatoires en date du 12 août 2022.

A la date du 1er octobre 2022, l'ensemble des actifs et passifs de BP2S sera transféré à BNP Paribas et il en résultera en Belgique que l'ensemble des actifs et passifs de la succursale belge de BP2S sera transféré à la succursale belge de BNP Paribas.

Mandat est présentement donné à J. Jordens SRL aux fins de procéder à toute démarche liée aux présentes décisions en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge.

Marion de Crombrughe

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/09/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).